

# NouvElles

Vol. 18, n° 2, Automne 2010

## Au sommaire

- Une retraite à l'abri des soucis... 3
- L'équité salariale au Québec ..... 4
- La FTQ en Afrique ..... 11
- Le travail domestique ..... 12
- Violences faites aux femmes... 14

## Pour les femmes au congrès

VOIR PAGE 2



Marche mondiale  
des femmes

PAGE 6

# Congrès en vue!



La FTQ tient son congrès triennal du 29 novembre au 3 décembre 2010 au Palais des congrès à Montréal.

Les crises financière, économique, environnementale, institutionnelle ou autres que nous vivons remettent en question notre modèle de développement à plusieurs égards, y compris à l'égard des femmes et des travailleuses. Ce

congrès nous invite à réfléchir et agir pour un modèle de développement rassembleur et pour la consolidation de nos systèmes de protection collective.

## 8 MARS 2011

### C'EST LE TEMPS DE PLANIFIER...

Le Collectif 8 mars, qui comprend la FTQ, vient de décider du prochain thème pour la Journée internationale des femmes de 2011 :

#### *Toujours en action pour le respect de nos droits!*

Le matériel demeure le même que par les années passées :

- ▼ affiche thématique
- ▼ épinglette (vendue à 2,50\$ l'unité)
- ▼ autocollant

Le Service de la condition féminine préparera également un numéro du bulletin *NowElles* pour l'occasion.

**Communiquez immédiatement  
avec votre conseil régional FTQ  
pour réserver vos quantités.**

## POUR LES FEMMES



### Le 5 à 7 du lundi

Comme à chaque congrès, le Comité de la condition féminine de la FTQ invite toutes les déléguées à son **5 à 7, le 29 novembre**.

Point de rencontre important

pour les femmes, cette activité, animée par les vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ, favorise les discussions autour de préoccupations communes. Le CCF-FTQ propose cette année des échanges sur les résolutions d'intérêt pour les femmes... le tout, dans une atmosphère décontractée! C'est un moment clé pour se préparer aux débats à venir lors du congrès.

### Le Caucus des femmes du mercredi

C'est à **16h, le mercredi 1<sup>er</sup> décembre**, qu'a lieu le caucus des femmes. Toutes les déléguées y sont les bienvenues. C'est là qu'elles choisissent les trois vice-présidentes qui les représenteront au cours du prochain mandat, de même que la substitut à ces postes. Ce choix est par la suite entériné lors de la période d'élections qui a lieu le vendredi avant-midi.

### Aussi au menu de ce congrès

Les femmes sont loin d'être en reste au congrès cette année. Entre autres présentations:

- un rapport préliminaire du comité mixte sur la présence des femmes dans les instances et activités de la FTQ et de ses affiliés (volet quantitatif);
- deux déclarations de politique sur :
  - la conciliation travail-vie personnelle; et
  - la retraite.

Ces deux politiques ont des incidences fort importantes sur les femmes, que ce soit en terme de temps, de conditions de travail, de sécurité financière, de santé, de choix publics, de qualité de vie...

C'est une occasion en or pour mieux faire connaître les enjeux spécifiques aux femmes et aux travailleuses, et pour favoriser l'action syndicale dans tous les milieux de travail.

# Une retraite à l'abri des soucis

## UNE INITIATIVE DE LA FTQ AU BÉNÉFICE DE TOUT LE MONDE

En mai dernier, le conseil général de la FTQ adoptait un plan de campagne pour sécuriser et augmenter les revenus de retraite de l'ensemble de la population. Cette campagne bat actuellement son plein.

### Pourquoi une telle campagne?

- ▼ Parce que la situation économique et financière des personnes à la retraite est préoccupante;
- ▼ Parce que les régimes publics de retraite sont loin d'être suffisants pour assurer un revenu décent;
- ▼ Parce que nos conditions de travail – y compris nos régimes privés de retraite – sont constamment sous attaque;
- ▼ Parce que de moins en moins d'entreprises mettent sur pied des «fonds de pension» qui garantissent des rentes;
- ▼ Parce qu'un certain nombre d'entreprises ont fermé leur régime de retraite aux travailleurs et travailleuses les plus jeunes, ou les ont converti en régimes d'épargne qui ne garantissent plus de revenu à la retraite;
- ▼ Parce que le maintien de notre niveau de vie à la retraite repose essentiellement sur nos épargnes personnelles («fonds de pension», REÉR et autres);
- ▼ Parce qu'à la faveur de la récente crise, nos rares épargnes ont été malmenées et le taux d'endettement a grimpé en flèche;
- ▼ Parce que notre situation financière d'hier et d'aujourd'hui conditionne celle que nous aurons lorsque nous prendrons notre retraite;
- ▼ Parce que notre espérance de vie a augmenté au fil des ans...

### SAVIEZ-VOUS QUE...

... avec le système actuel, presque la moitié (45%) des personnes retraitées de 65 ans et plus sont financièrement démunies, **les femmes plus encore que les hommes?**

... en 2008, la RRQ ne versait en moyenne que 432 \$ par mois en prestations (**532\$ aux hommes et 336\$ aux femmes**)?



## Quel intérêt pour NOUS, les femmes?

Pour les femmes, la situation est particulièrement alarmante : précarité des emplois, revenus incertains, carrière discontinuée à cause des maternités et autres soins à la famille, faible taux de syndicalisation, quasi-absence de fonds de pension privés dans leurs milieux de travail, faiblesse de leur capacité d'épargner en raison du niveau de leurs salaires... De plus, l'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes, et il y a davantage de femmes âgées seules que d'hommes dans la même situation.

Pour paraphraser la publicité : *C'est notre intérêt qui compte.* Voyons-y donc !

### À L'ACTION TOUTES !

On peut toutes poser des gestes qui peuvent rapporter gros. En voici quelques-uns... et c'est gratuit !

- ▼ Informons nos députées et députés de notre appui à la campagne – ce sont elles et eux qui votent les lois que nous voulons voir modifier;
- ▼ Encourageons les gens autour de nous – les femmes en particulier – à faire de même;
- ▼ Informons la FTQ de notre appui ([www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)).

### Pour en savoir davantage...

- ▼ Prenons connaissance du dépliant d'information;
- ▼ Participons aux activités d'information sur nos revendications organisées par notre syndicat;
- ▼ Parcourons le document d'appui sur le [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca);
- ▼ Visionnons la vidéo (disponible fin octobre);
- ▼ Visitions régulièrement le [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca) pour nous informer des développements.

## Ce que veut la FTQ

- ▼ Doubler la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) auquel tous les travailleurs et toutes les travailleuses contribuent<sup>1</sup>, et augmenter à 62 500\$ le revenu sur lequel on peut cotiser<sup>2</sup>;
- ▼ Augmenter immédiatement d'au moins 15 % les barèmes du Supplément de revenu garanti (SRG) afin de réduire l'incidence de la pauvreté chez les aînés et aînées;
- ▼ Modifier la législation applicable aux régimes de retraite et à la faillite d'entreprises pour assurer le versement des argentés dus aux régimes et, une fois ces mesures en place, envisager la création d'une assurance pour garantir la rente des travailleurs et travailleuses.

1. De même que leur employeur, en leur nom.

2. Le même que pour la CSST et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP).

# L'équité salariale

## Commission de l'équité salariale : quel avenir ?

Lors du dépôt du dernier budget du gouvernement Charest, fin mars 2010, les travailleuses du Québec ont appris une bien mauvaise nouvelle. Prétextant d'importantes économies à réaliser, le gouvernement a annoncé l'abolition de la Commission de l'équité salariale (CÉS) et le transfert de ses activités à la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse (CDPDJ).

Fait troublant : non seulement le gouvernement n'a pu chiffrer — même approximativement — les économies potentielles, mais il n'a même pas tenté de le faire<sup>1</sup>. Et bien entendu, il n'a pas cru bon consulter les femmes ni les partenaires du marché du travail.

## Un affront aux femmes

Quelle très mauvaise surprise pour les femmes du Québec de la part du gouvernement Charest. Et quel incroyable recul leur inflige-t-il !

L'affront est d'autant plus surprenant que moins d'un an auparavant, lors de l'adoption des modifications à la *Loi sur l'équité salariale*, le premier ministre Charest insistait sur l'importance de non seulement maintenir la CÉS et son expertise, mais de la consolider, compte tenu des nombreux défis des années à venir. Travail tellement imposant que le gouvernement décidait d'octroyer des crédits supplémentaires substantiels à la CÉS pour mettre les bouchées doubles.

Le gouvernement a même bafoué sa propre *Politique sur l'égalité entre les hommes et les femmes* (2006). Celle-là même qui faisait affirmer à sa ministre responsable, Christine St-Pierre, l'importance que la CÉS poursuive son travail en équité salariale pour l'amélioration de la situation financière actuelle et future des femmes du Québec ! Pourtant, lors de l'annonce de l'abolition de la CÉS, la ministre St-Pierre n'a même pas levé le petit doigt pour la protéger et défendre le droit des femmes.

Les travailleuses de la FTQ se sentent trahies. Elles – NOUS – avons l'impression que ce gouvernement se moquent des femmes du Québec. À l'instar du gouvernement conservateur de M. Harper au Canada, le gouvernement Charest multiplie les attaques à l'égard des femmes.

## Attaques et musellements

Rappelons-nous : hausse des tarifs des services de garde; tentatives répétées de faire disparaître le Conseil du statut de la femme; négation du droit de se syndiquer aux travailleuses responsables des soins en milieu familial et celles des services de garde en milieu familial; réorganisations imposées dans la santé; privatisations en santé; tripotages du Régime des rentes du Québec et de la rente du conjoint survivant...

Et maintenant, abolition de la CÉS, du Conseil de la famille et de l'enfance, et d'une série d'autres organismes.

« Il ne s'agit pas de dire aux Québécois : C'est ou l'égalité, ou c'est l'économie, parce que c'est les deux. Et traiter de manière équitable un citoyen et une citoyenne du Québec, c'est un droit. Un ne s'oppose pas à l'autre, et ça n'a jamais été le cas. »

Citation du premier ministre Jean Charest, lors de l'adoption de la *Loi modificatrice de la Loi sur l'équité salariale*, le 28 mai 2009.

## LA FTQ PROMPTE À RÉAGIR...

La FTQ n'a ménagé aucun effort pour sauvegarder la Commission de l'équité salariale au Québec :

- ▼ nombreuses représentations politiques des dirigeants de la FTQ auprès de ministres responsables et du premier ministre;
- ▼ discussions au Groupe de travail FTQ sur l'équité salariale et au Comité de la condition féminine;
- ▼ informations au Conseil général de la FTQ et adoption du plan d'action FTQ pour contrer les effets négatifs du budget Bachand;
- ▼ participation active à tous les travaux de la Coalition en faveur de l'équité salariale;
- ▼ participation à une conférence de presse de la Coalition;
- ▼ participation du Service de la condition féminine au sous-comité du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM);
- ▼ participation du Service au comité consultatif des partenaires de la CÉS; etc.



CLÉMENT ALLARD

1. Michel Corbeil, *Le Soleil*, « Abolition de 28 organismes : Gagnon-Tremblay n'a pas chiffré les économies », <http://www.cyberpresse.ca/le-soleil/actualites/politique/201003/31/01-4266358-abolition->

## Où en est-on maintenant? PAS ÉVIDENT À SUIVRE, CE DOSSIER-LÀ

D'abord, l'énoncé du budget Bachand indiquait que les activités de la Commission seraient transférées à la CDPDJ. Toutefois, le gouvernement a vite reculé devant les arguments de la coalition (groupes syndicaux et de femmes).

Fin juin, nous apprenions par le Cabinet du ministre du Travail d'alors, Sam Hamad, que ce dernier avait confié un mandat au CCTM pour regarder la question de l'abolition de la CÉS et un possible transfert de ses activités à la Commission des normes du travail (plutôt qu'à la CDPDJ) et celle de l'aspect décisionnel à la Commission des relations de travail.

Au cours de l'été, un sous-comité du CCTM (auquel participait le Service de la condition féminine de la FTQ) était à pied d'œuvre pour en débattre, mais n'a pu atteindre de consensus concernant le transfert de la Commission. Sa seule recommandation au CCTM était essentiellement de maintenir pour l'heure la CÉS compte tenu de l'ampleur et de l'intensification des travaux à réaliser.

Pendant ce temps, le gouvernement était en pleine rédaction de son projet de loi omnibus prévu pour l'automne (et qui engloberait notamment la CÉS).

À sa réunion de septembre, le CCTM, où siège le président de la FTQ, a abouti aux mêmes conclusions que celles de son sous-comité de travail.

La balle est maintenant dans le camp du gouvernement. La FTQ et la Coalition québécoise en faveur de l'équité salariale à laquelle nous participons poursuivons leurs efforts pour sauvegarder la CÉS et consolider cet outil précieux pour faire respecter le droit des femmes à l'équité salariale.



ISABELLE GAREAU

Lors de la conférence de presse organisée par la Coalition en faveur de l'équité salariale le 1<sup>er</sup> juin dernier, la vice-présidente Louise Mercier, porte-parole pour la FTQ, a rappelé l'énormité de la tâche de la CÉS et les nombreux défis qu'elle aura à relever au cours des prochaines années. Près de 50 % des entreprises du Québec n'ont toujours pas terminé — ou même débuté — leurs travaux, sans compter les entreprises nouvellement assujetties. Maintenir l'équité salariale une fois atteinte sera un autre gros morceau auquel tous les milieux de travail doivent s'attaquer.

Les besoins de soutien par la CÉS ne diminueront certainement pas, au contraire !

## EN PARALLÈLE, POURSUITE DE NOS TRAVAUX « RÉGULIERS »

- ▼ Le secrétaire général de la FTQ, René Roy, est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Commission de l'équité salariale. Le secrétaire général lui a manifesté les inquiétudes de la FTQ sur les orientations de la CÉS en matière de maintien de l'équité, du rôle de la CÉS et de celui du comité des partenaires au sein de la Commission. Il a également intercédé auprès de la CÉS dans le dossier des municipalités reconstituées.
- ▼ La FTQ, via son Service de la condition féminine, participe également au Comité consultatif des partenaires de la Commission, lequel a débattu de plusieurs sujets d'importance : la déclaration annuelle des employeurs, le maintien de l'équité salariale, la nouvelle version du Progiciel pour la réalisation et le maintien de l'équité, le plan d'action de la CÉS, etc.
- ▼ La FTQ participe au sous-comité de travail sur l'étalement des ajustements salariaux.
- ▼ La FTQ continue de soutenir techniquement les syndicats affiliés qui en font la demande.

**ATTENTION**  
**Équité salariale :**  
**les exercices doivent**  
**être terminés au**  
**31 décembre 2010**



# Marche mondiale des femmes 2010



SYLVIE LÉPINE

## Eh oui! Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche!

C'est la troisième fois que les femmes du Québec et les militantes de la FTQ chaussaient leurs bottines et participaient massivement à la Marche mondiale des femmes (MMF) pour affirmer leur vision féministe du monde.

Après Montréal, Ottawa et New York (2000), et Québec (2005), voici que nous mettons le cap sur Rimouski, lieu du grand rassemblement le 17 octobre 2010, Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Nous y avons porté nos revendications, regroupées cette année autour de *cinq champs d'action*<sup>1</sup> : le travail, l'autonomie économique des femmes et la lutte contre la pauvreté; la violence envers les femmes; la paix et démilitarisation; les droits des femmes autochtones; et le bien commun et l'accès aux ressources.

### L'appui de la FTQ aux revendications

Chacune de ces causes est en soi une excellente raison de soutenir la MMF. Mais l'une d'elles nous interpelle particulièrement à la FTQ en ce qu'elle fait écho à notre action politique actuelle. Il s'agit de la revendication par laquelle nous exigeons la fin de la privatisation des services publics et du bien commun (santé, éducation, services sociaux, eau, énergie éolienne) et des hausses excessives des tarifs de ces services.

1. Pour en savoir davantage, visitez le [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca), section Femmes, rubrique Marche mondiale des femmes.

## Un autre appui de taille à la MMF!

La Centrale Syndicale Internationale (CSI) – à laquelle sont affiliés le Congrès du travail du Canada (CTC) et la FTQ – soutient la 3<sup>e</sup> MMF, un mouvement international de femmes oeuvrant pour éliminer les causes profondes de la pauvreté et de la violence.

La CSI a notamment souligné que la violence à l'encontre des femmes sur le lieu de travail constitue un problème mondial qui franchit les frontières, les secteurs, les environnements de travail et les professions. Le 2<sup>e</sup> Congrès mondial (Vancouver, juin 2010) et la 1<sup>re</sup> Conférence mondiale des femmes (Bruxelles, octobre 2009) ont chargé la CSI et ses organisations affiliées de prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes.



La FTQ appuie les revendications de la MMF, expliquées par Alexa Conradi, présidente de la FFQ..



...et Michèle Audette

PHOTOS ISABELLE GAREAU

# Protégeons nos services publics

La FTQ vient de mettre sur pied une campagne d'envergure, *Le Québec que nous voulons*, en réaction aux mesures rétrogrades du dernier budget<sup>1</sup> du Québec, et à ses conséquences sur la population, et particulièrement sur les femmes.

Depuis quelques années, à la faveur de l'importante montée des droites économique, religieuse et politique, les femmes essuient des reculs répétés, tant de la part des gouvernements fédéral que provincial. Chez nous, le gouvernement Charest nous assène régulièrement sa litanie sur le déficit budgétaire et ses solutions : rétrécissement du rôle de l'État, réduction de l'appareil gouvernemental, déréglementation et privatisation.

Le budget de mars 2010 en est un exemple frappant. Le gouvernement a choisi de faire payer par la classe moyenne la crise engendrée par les acteurs financiers et spéculateurs de tout acabit et ce, le plus rapidement possible. C'est ainsi qu'il a prévu une série de compressions dans ses dépenses, des hausses de taxes et de tarifs.

Ce genre de remèdes à courte vue risque fort de freiner ses propres activités et de miner la croissance économique, tout en détériorant la qualité et l'efficacité des **services publics**, et en accentuant les **inégalités entre les hommes et les femmes**, entre les riches et les pauvres. On pense ici aux services comme la santé, l'éducation, les services sociaux, etc. On pense aussi à la TVQ, à l'électricité, aux droits de scolarité, au carburant...

Et tout comme le gouvernement Harper, celui de Jean Charest entend aussi nous museler. Il s'en prend donc à plusieurs organismes paritaires, mettant ainsi fin à la participation civile, notre «contrat social». Des exemples? La Commission de l'équité salariale<sup>2</sup>, le CCTM, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil permanent de la jeunesse, le Conseil des aînés...



## En quoi les FEMMES sont-elles davantage MENACÉES?

Nos services publics se dégradent. Leur accessibilité, leur gratuité et leur qualité sont constamment remises en question. Ces acquis sont très fragiles. Historiquement, les emplois de qualité du secteur public ont largement été occupés par les femmes.

Par ailleurs, les politiques de privatisation conduisent inévitablement à un déséquilibre dans le partage des richesses. Elles touchent durement les personnes les plus pauvres de la société. Or, les femmes sont globalement plus pauvres que les hommes, même lorsqu'elles sont sur le marché du travail<sup>4</sup> et au même niveau de scolarité.

En outre, les politiques de «désinstitutionnalisation», de «virage ambulatoire» ou autres de même nature ont contribué à transférer aux familles et aux communautés le travail de «soins»... le tout, sans rémunération, bien entendu! Et ce sont majoritairement les femmes qui écopent et risquent de voir s'accroître leurs problèmes de conciliation travail-famille.

La transformation du rôle de l'État et le démantèlement des protections sociales frappent donc les femmes de plein fouet.

## La campagne FTQ : on PEUT faire la différence!

Nous devons réagir massivement et rapidement à ces attaques du gouvernement pour éviter de léguer aux prochaines générations des services publics dilapidés et des infrastructures sociales désuètes. La FTQ a préparé un dépliant à cet effet, prévu une tournée des députés et députées et des actions intercentrales.

La FTQ appelle toute la population, élues et élus de tous les paliers de gouvernement, organisations civiles, organismes communautaires, associations étudiantes, regroupements de personnes retraitées et autres, à se mobiliser contre les mesures rétrogrades du dernier budget. La FTQ veut que l'État québécois poursuive son rôle de redistributeur des richesses collectives, et de protecteur des biens publics et de l'égalité entre les sexes, et qu'il prenne le temps d'organiser un large débat public sur les mesures qu'il doit adopter pour contrecarrer les effets de la crise économique.

Pour plus de détails : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

1. Aussi connu comme le «budget Bachand».

2. Voir également le texte sur l'équité salariale, page 4

3. Extraits de <http://www.ftq.qc.ca/2010/08/non-a-la-privatisation-defendons-le-bien-commun/>

4. Salaires plus bas; protections sociales moindres; accès à la syndicalisation plus limité; plus faibles sources de revenus; surreprésentation dans les emplois précaires et à temps partiel; moins d'heures travaillées; etc.

# Un accueil très chaleureux!

Le Conseil régional FTQ du Bas St-Laurent a réservé un très cordial accueil à la délégation FTQ venue participer à la MMF. Le Conseil avait organisé un méchoui le samedi soir et prévu du café au point de rassemblement FTQ avant la Marche. Les principaux organisateurs: Alain Harrisson, permanent régional, et Diane Morin, secrétaire du Conseil. Ils étaient épaulés par Gérard Bédard, président du Conseil, et Lizon Dufour, secrétaire-trésorière.



Diane Méthot et Lizon Dufour, respectivement directrice, zone Rimouski, et secrétaire-trésorière à l'exécutif du Conseil régional FTQ Bas St-Laurent, et à droite, Diane Morin, secrétaire du Conseil.



Une partie de la salle, lors du méchoui du Conseil régional du Bas St-Laurent le 16 octobre.



Les trois vice-présidentes représentant les femmes de la FTQ lors de l'activité-méchoui : Lucie Levasseur, Louise Mercier et Danielle Casara.

René Roy, secrétaire général, saluant le groupe FTQ au souper.



Une partie de la délégation FTQ lors du rassemblement précédant la Marche. Sur la photo, Alain Harrisson, permanent régional FTQ au Bas St-Laurent, principal organisateur de l'accueil FTQ à Rimouski.

LOUISE LEBEVRE

# La FTQ a marché



Le secrétaire général, René Roy, aux côtés des vice-présidentes Louise Mercier et Lucie Levasseur, lors de la Marche, le 17 octobre.



Des militantes des TUAC...



La bannière de tête. Au centre, Alexa Conradi, et la vice-présidente Danielle Casara (troisième à partir de la droite).



La marche bat son plein!



Un groupe de l'AFPC-Québec, avec sa «marcheuse».



Une partie de la délégation FTQ... et sa mascotte!



... et du SEPB.

## La FTQ a marché



PHOTOS SYLVIE LÉPINE

L'une des prestations lors du spectacle de clôture de la Marche mondiale des femmes, le 17 octobre.



Au centre, portant la bannière FTQ, Louise Michaud (AIMTA), membre du CCF-FTQ. Elle était accompagnée de Marjolaine Léonard et Josée Yasconi, toutes deux du SEPB.

## Pour un mouvement mondial militant des femmes au 21<sup>e</sup> siècle

C'EST SOUS CE THÈME QUE, DU 13 AU 16 AOÛT DERNIER, SE TENAIT LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES FEMMES DE MONTRÉAL, ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FEMMES DE DIVERSES ORIGINES. LA FTQ A PARTICIPÉ À L'ORGANISATION ET AU FINANCEMENT DE L'ÉVÉNEMENT.

L'objectif était de créer des alliances entre les femmes au plan international. Les participantes l'ont fait autour de douze thèmes et ateliers portant entre autres sur la syndicalisation, le harcèlement, la discrimination, les ateliers de misère, les aides familiales résidentes, le travail temporaire, la santé et les violences envers les femmes.

L'une des conférencières invitées était Gabriela A. Quinto, de l'Union des employées et employés de service, section locale 800 (UES-800). Ayant pu profiter du programme de francisation mis sur pied par son syndicat, Madame Quinto a indiqué que cette expérience lui avait permis de mieux s'intégrer au Québec et dans son milieu de travail. Elle a insisté sur l'importance



JULIE DEFEULTEAU

de la solidarité entre les travailleuses. Pour elle, la lutte contre leur exploitation passe par la reconnaissance de l'ensemble de leurs conditions de travail.

Madame Quinto a tenu à souligner le soutien indéfectible et constant de son syndicat, l'UES-800, et particulièrement de la responsable de la formation syndicale, Madame Louise Mercier, aussi vice-présidente à la FTQ.

## LA FTQ EN AFRIQUE

# Témoignage d'une militante

Marcelle Perron, Directrice des femmes, AFPC-Québec et membre du Comité de la condition féminine de la FTQ

« Tout m'intéresse dans l'action syndicale, mais le développement international, je n'avais jamais touché à cela. C'était aussi mon premier voyage en sol africain. C'est donc aux côtés de la coordonnatrice du Service du développement international de la FTQ, Denise Gagnon, et de Michelle Asselin du Centre international de solidarité ouvrière (CISO), que je partais en août dernier en mission syndicale<sup>1</sup> : trois semaines au Sénégal et au Burkina Faso. Ensemble, nous allions évaluer l'état de situation du programme *Syndicalisme en démocratie*.

Au Sénégal, nous avons animé un atelier de planification stratégique INOV<sup>2</sup> avec les représentantes de divers syndicats et d'organismes non-gouvernementaux. Nous en avons profité pour visiter des milieux de travail de femmes membres du Réseau africain pour la promotion de la femme travailleuse. Nous souhaitons ainsi favoriser les liens et la solidarité entre les milieux de travail, les associations de femmes, les syndicats et le milieu universitaire. Nous devons également identifier les besoins particuliers en matière d'éducation ouvrière des travailleuses des secteurs formel et informel pour mieux soutenir les projets prometteurs et les campagnes d'organisation des travailleuses dans les centrales syndicales participantes.

Au Burkina Faso, nous avons offert une session de perfectionnement pour formateurs et formatrices aux responsables en éducation ouvrière des différentes centrales syndicales, et avons contribué à l'analyse des défis de l'économie informelle en Afrique de l'Ouest. Nous avons enfin pu valider avec les Secrétaires généraux des six centrales syndicales la possibilité d'un projet commun avec le CISO sur ce sujet.

### Toute une expérience!

Il faut le vivre pour le comprendre. L'Afrique, c'est les paradoxes : pauvreté/richesse, soleil/pluie, développement/reculs... L'Afrique, c'est l'intensité de Dakar et la terre rouge dans l'étendue de Ouagadougou. Mais ce qui fait un



Rencontre avec les organisatrices de la MMF de Ouagadougou au Burkina Faso. Au bout de la deuxième rangée à droite : Marcelle Perron, et, première rangée à droite, Denise Gagnon, FTQ.

pays, ce sont ses gens. Celles et ceux que j'ai rencontrés, tant au Sénégal qu'au Burkina Faso, ont une grande volonté de s'unir pour changer les choses. Jamais je n'ai ressenti si fortement le sens de ce mot qui nous est si cher « solidarité », et celui qui nous fait si peur, « mondialisation ».

Pour moi, auparavant, «village global» était une expression abstraite. Maintenant, je sais que la réalité des peuples africains est plus proche de la nôtre qu'on pourrait le croire : répercussions sur la société des ajustements structurels des gouvernements; saignées des ressources naturelles locales par des multinationales dépourvues de conscience sociale et indifférentes aux populations et à l'environnement; etc.

J'ai échangé avec les femmes de régions éloignées, vivant dans des villages non électrifiés, où l'accès à un dispensaire est difficile, rendant incertaines la santé des mères et celle de leurs enfants... sans parler de leur effarant taux d'analphabétisme. Ces femmes cultivent la terre avec des moyens archaïques et doivent faire plus de 50 kilomètres à pied ou en charrette pour vendre leurs produits. Elles sont tellement démunies...

Cette expérience m'a davantage conscientisée à l'importance que nous luttons ensemble pour protéger et améliorer nos services publics, notre système de santé et d'éducation. Ne nous leurrons pas : à force de réorganisations et de coupures ici et là, nous risquons très gros. Nous avons la chance inouïe de pouvoir agir maintenant et massivement pour maintenir et améliorer ce que nous avons. Impliquons-nous franchement.

Enfin, je crois tout aussi essentiel que nous continuions à soutenir les efforts en développement international. La lutte des travailleuses et travailleurs des pays en développement est aussi Notre lutte.»

1. Grâce au soutien financier du Fonds de justice sociale de l'AFPC, dont le mandat est de développer la solidarité entre travailleurs et travailleuses du Nord et du Sud; renforcer le droit du travail et l'équité; et défendre les services publics de qualité au Canada et ailleurs.

2. Grille d'analyse stratégique développée dans le programme des responsables à l'éducation des centrales syndicales d'Afrique francophone, basé sur l'information, la nouveauté, l'organisation, la vérification.

# VERS DE NOUVELLES NORMES INTERNATIONALES

EN JUIN DERNIER, DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DES EMPLOYEURS, DES GOUVERNEMENTS ET DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE PARTOUT DANS LE MONDE ONT PARTICIPÉ À LA 99<sup>e</sup> CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL POUR DÉBATTRE DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS<sup>1</sup> (sic) DOMESTIQUES. LA FTQ Y ÉTAIT.

L'objectif du mouvement syndical était d'arracher un projet de convention internationale assortie d'une recommandation afin de mettre fin à l'exploitation des travailleuses domestiques.

## Reconnaissance et protection recherchées !

À l'encontre des autres types d'emplois, le travail domestique n'est pas considéré comme du **vrai** travail ou comme un travail **productif** puisqu'il ne génère aucun profit pour les ménages qui y ont recours.

Il est effectué dans le privé, au domicile d'un particulier, ce qui le rend «invisible». Il échappe ainsi au champ d'application de mécanismes de contrôle comme les inspections du travail.

Le travail domestique implique une proximité avec l'employeur et sa famille, et parfois un attachement émotionnel, surtout lorsqu'il comprend les soins et la garde d'enfants ou de personnes âgées. Isolées et craignant de perdre leur emploi et leur droit de résider au Canada, les travailleuses domestiques répondent aussi souvent à des demandes imprévisibles et/ou déraisonnables de la part de la famille-employeur.

Tous ces facteurs diminuent leur capacité de se mobiliser et de s'organiser pour obtenir de meilleures conditions de travail, et ils renforcent la perception selon laquelle le travail domestique n'est pas du **vrai** travail.

Dans la plupart des pays, les domestiques ne sont pas reconnues comme les autres travailleurs et travailleuses. Elles sont exclues des législations du travail et privées de droits fondamentaux comme la liberté d'association et la



JANICE GIBANI

Nalini Vaddapalli, Association des aides familiales du Québec, et Carole Gingras, directrice du Service de la condition féminine de la FTQ, à la Conférence internationale du travail à Genève.

négociation collective. L'appui des syndicats s'avère donc crucial pour ces travailleuses. En développant des liens étroits, les syndicats peuvent les éclairer sur leurs droits et soutenir leurs efforts pour être reconnues et protégées.

Cette année, un projet de convention internationale assortie d'une recommandation a été adopté à l'OIT grâce au travail soutenu et aux pressions des syndicats et des groupes de femmes de plusieurs pays.

C'est une première victoire importante, certes, mais tout n'est pas gagné, loin de là. Comme pour la majorité des conventions internationales, le contenu de celle portant sur les **travailleurs** (sic) domestiques et de sa recommandation sera approfondi l'an prochain. D'ici là, la FTQ poursuivra son travail avec les groupes de travailleuses domestiques<sup>2</sup> pour maintenir et affermir nos pressions politiques auprès des gouvernements et forcer une protection plus adéquate pour ces femmes.

1. Dans des instances internationales comme l'OIT, tout est identifié au masculin, même pour les travailleurs enceintes!!!

2. La FTQ travaille activement avec l'Association des aides familiales du Québec (AAFQ)

## Travailleuses domestiques au Québec

Au Québec, en dépit de nos efforts conjugués et d'un Avis de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse<sup>3</sup> (CDPDJ), beaucoup de ces travailleuses – majoritairement des immigrantes – ne sont toujours pas protégées par la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles* (LATMP). Selon l'Avis de la CDPDJ, la LATMP est discriminatoire à l'égard de ces travailleuses sur une triple base : a) le sexe (le travail domestique est effectué surtout par des femmes); b) l'origine ethnique (elles sont souvent des immigrantes); et c) la condition sociale (elles ont de faibles revenus).

En juin dernier, le gouvernement du Québec déposait le projet de loi 110<sup>4</sup> qui, à première vue, nous a semblé intéressant. Toutefois, une analyse plus approfondie a permis de mettre en lumière d'importants problèmes.

Parmi ceux-ci, on note que pour obtenir les mêmes protections que les autres personnes salariées en cas de maladie ou d'accident de travail en vertu de la LATMP, les travailleuses domestiques se verraient imposer un critère d'admissibilité sur la base du nombre d'heures travaillées. En effet, *la travailleuse domestique doit être engagée sur une base d'au moins 24 heures par semaine chez*

*le même employeur*, critère qui n'existe pour aucune autre catégorie de travailleurs ou travailleuses. Or, nombre de ces femmes travaillent à temps partiel et doivent déjà travailler pour plus d'un employeur.

Par ailleurs, selon le gouvernement, le projet de loi 110 accorderait<sup>5</sup> «des droits *additionnels* aux domestiques, notamment le droit au retrait préventif pour la travailleuse enceinte ou qui allaite» en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST). Il se propose de le faire, toujours en tenant compte du nouveau critère du nombre d'heures travaillées chez un même employeur.

Or, depuis 1998, **toutes** les travailleuses domestiques ont déjà ce droit. Deux décisions de la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles<sup>6</sup> l'ont reconnu. Il y est stipulé que dans la LSST, contrairement à la LATMP, aucune exclusion n'est faite pour une travailleuse domestique ou une personne engagée par un particulier pour garder. Cette entourloupette avec les mots risque donc de provoquer un recul important pour les travailleuses domestiques.

La FTQ entend participer à la consultation sur le projet de loi 110 pour y faire valoir ces enjeux majeurs pour les femmes.

3. Décembre 2008.

4. *Loi modifiant le régime de santé et de sécurité du travail pour accorder une plus grande protection à certains domestiques.*

5. Dans les notes explicatives.

6. 1997 et 1998.

## Sur le travail domestique

Au Québec, le terme *aides familiales* est préféré à celui de travailleuses domestiques car il est plus englobant. De par sa nature, le travail domestique s'apparente aux tâches «naturelles» effectuées par les femmes dans la famille, d'où sa non-reconnaissance et sa sous-évaluation. Il comprend tout travail destiné à la bonne marche d'une famille, notamment les soins aux enfants et leur éducation, le travail ménager et les soins à des adultes malades, handicapés ou en perte d'autonomie, etc.

Le travail domestique est en rapide expansion un peu partout dans le monde. Il est effectué principalement par des femmes et des jeunes filles et, dans plusieurs pays, par des enfants. Ici, au Québec, les travailleuses domestiques sont plus souvent qu'autrement des immigrantes.

L'une des formes d'emplois les plus précaires et propices à toutes sortes d'abus, de harcèlement et d'agressions diverses, le travail domestique est mal rémunéré et protégé.



# Violences faites aux

## La vie des femmes compte !

CHAQUE ANNÉE, LE 6 DÉCEMBRE MARQUE LA JOURNÉE NATIONALE DE COMMÉMORATION ET D'ACTION CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. ET CHAQUE ANNÉE, LA FTQ INVITE TOUS SES AFFILIÉS À SE SOUVENIR ET À AGIR POUR ÉLIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE, PARTICULIÈREMENT CELLE FAITE AUX FEMMES.



Les syndicats ont un rôle clé à jouer pour souligner que la violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits humains; pour sensibiliser les gouvernements et les employeurs, y compris dans leurs propres rangs; et pour plaider en faveur de l'adoption et de la mise en œuvre effective de mesures et de sanctions pour éliminer toutes formes de violence faite aux femmes.

En 2010, nous voulons privilégier les actions dans les milieux de travail. La FTQ s'est une fois de plus associée au Congrès du travail du Canada

(CTC) pour cet événement et propose une affiche doublée d'un feuillet rempli d'informations pertinentes et d'idées d'actions à poser syndicalement pour éliminer ce fléau qu'est la violence.

La thématique *La vie des femmes compte* se décline en 14 mesures pour rendre les milieux de travail plus sains, sécuritaires et respectueux, et pour aider à prévenir les violences faites aux femmes.

La distribution du matériel est pour novembre. Pour plus de détails, visitez le <http://femmes.ftq.qc.ca/modules/pages/index.php?id=9&langue=fr&menu=9>.

## DES SOURCES TOUJOURS UTILES



Agir pour contrer la banalisation de la violence en milieu de travail. CINBIOSE-UQAM-FTQ et al., 2000.

Au travail comme partout, la violence faite aux femmes, faut que ça cesse maintenant. Guide (dépliant) de sensibilisation FTQ, 1999.

## On s'implique syndicalement au niveau mondial

À la Conférence mondiale des femmes de la Centrale syndicale internationale (CSI) à Bruxelles en octobre 2009, de même qu'à son 2e Congrès mondial tenu à Vancouver en juin 2010, la CSI et ses organisations affiliées – dont le CTC et la FTQ – ont été chargées de **prévenir et d'éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes.**

La CSI, tout comme la FTQ, soutient également cette année la 3<sup>e</sup> Marche mondiale des femmes. Rappelons que les revendications québécoises de la MMF s'adressent aux deux paliers de gouvernement. Plus concrètement, concernant la violence, nous revendiquons :

- ▼ que le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'**hypersexualisation** et la **marchandisation du corps des femmes**, en commençant par :
  - légiférer en matière de pratiques publicitaires;
  - mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires et non sexistes;
- ▼ que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique **le maintien et la consolidation des services d'avortement** gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires, et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

# femmes

## La FTQ en faveur du libre-choix pour les femmes

Suite aux malheureux propos anti-avortement de Mgr Ouellet, le conseil général de la FTQ de mai 2010 adoptait à l'unanimité une résolution pour que la FTQ s'élève et condamne les dires du cardinal, lequel qualifie l'avortement de «culture de la mort», et qu'elle réaffirme publiquement le caractère inattaquable du droit des femmes à l'avortement.

La résolution stipulait également que la FTQ exhorte le gouvernement Harper de revenir sur sa décision d'exclure le financement des soins de santé de la reproduction, y compris les services d'avortement sans risques, dans le cadre du programme de soins de santé maternelle et infantile du G8. Enfin, la FTQ doit encourager ses affiliés et ses alliés, de même que

la population, à poser collectivement des gestes afin de contrer ce courant de droite – au Canada et au Québec – qui attaque constamment les droits des femmes.

Rappelons que les femmes ont dû attendre 1988 pour que l'avortement cesse d'être considéré comme un crime au Canada. La Cour suprême avait alors invalidé les articles 251 et 252 du Code criminel au nom des droits et libertés garantis par la Charte canadienne.

Pour la FTQ, l'avortement est un enjeu important pour la santé des femmes et pour leur plein droit à l'égalité et à la dignité. Depuis les années 1970, la FTQ soutient ce droit et l'accès à l'avortement libre et gratuit, et s'oppose à toute tentative de le recriminaliser.

## LE REGISTRE DES ARMES À FEU : CIBLE DU GOUVERNEMENT HARPER

C'est avec grand soulagement que la FTQ a accueilli les résultats du vote à la Chambre des communes, le 22 septembre dernier, sur le projet de loi C-391. Déguisé en «privé», ce projet de loi émanait directement du gouvernement Harper et visait l'abolition pure et simple du registre des armes d'épaule au Canada.

Or, les audiences du Comité permanent de la sécurité publique et nationale avaient démontré un fort consensus provenant tant des regroupements de femmes et de victimes, des forces de l'ordre, des experts en sécurité et santé publiques ainsi que de la population en général pour le maintien du registre des armes à feu.

En effet, mis sur pied après les tragiques événements de l'École Polytechnique de Montréal en 1989, alors que 14 jeunes femmes avaient été tuées par balle du seul fait qu'elles étaient des femmes, le registre des armes à feu a maintes fois prouvé son efficacité pour prévenir et réduire les crimes et la violence.

La FTQ milite depuis longtemps pour l'élimination de toutes les formes de violence, y compris celles à l'égard des femmes. Elle n'a pas fait exception cette fois encore en participant activement, avec ses syndicats affiliés, à la campagne pour sauvegarder le registre.

### Menaces toujours à l'horizon

Cette victoire demeure pourtant bien fragile. À l'issue d'un vote très serré (153 contre 151), le gouvernement Harper a indiqué qu'il n'abandonnerait pas tant que le registre des armes d'épaule n'aura pas été aboli.

Nous demeurons donc sur nos gardes et continuerons d'agir aussi longtemps qu'il le faudra pour éliminer et prévenir les violences, quelles qu'elles soient.



PHOTOS SYLVIE LÉPINE



## J'ajoute mon nom à la liste...

Le Service de la condition féminine désire développer sa liste d'adresses électroniques des militantes FTQ afin d'améliorer les communications lors de campagnes d'information, de mobilisation ou autres, liées aux préoccupations des femmes.

Si vous êtes intéressée, indiquez-le-nous : [mmessier@ftq.qc.ca](mailto:mmessier@ftq.qc.ca).

Par ailleurs, si vous désirez recevoir le bulletin *NouvElles* par voie électronique, il suffit de nous le faire savoir sur [mmessier@ftq.qc.ca](mailto:mmessier@ftq.qc.ca) et nous laisser vos coordonnées complètes.

# NOUVEAU UNE NORME SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE

Depuis juillet, il existe au Québec une norme sur la conciliation travail-famille (CTF). Cet outil permettra aux entreprises qui veulent répondre aux besoins de leurs employées et employés (et en attirer de nouveaux), d'effectuer une démarche pour faire reconnaître leurs efforts dans le domaine de la CTF.

Initiée par le ministère de la Famille et des AînéEs, la norme **BNQ 9700-8020/2010 Conciliation travail-famille** s'inscrit dans le cadre de la *Politique québécoise sur l'égalité entre les femmes et les hommes*. Le Bureau de la normalisation du Québec (BNQ) a coordonné les travaux du comité sur cette norme, comité sur lequel la FTQ était représentée par son Service de la condition féminine.

## Aucune obligation

La norme n'est pas obligatoire. La démarche reste volontaire et est effectuée par une entreprise qui souhaite se prévaloir d'une certification du BNQ.

Pour ce faire, l'entreprise doit prouver qu'elle respecte diverses exigences dont l'engagement de l'entreprise en matière de CTF et l'égalité entre les femmes et les hommes. La norme comprend plusieurs volets : l'aménagement du temps de travail, les congés, la flexibilité dans le lieu de travail, les services ou biens offerts dans les lieux de travail, etc. Le processus de certification ressemble à celui d'une norme ISO.

Pour plus d'informations, visitez le [www.ftq.qc.ca/femmes/conciliation](http://www.ftq.qc.ca/femmes/conciliation)



Lors des négociations, les syndicats pourront s'inspirer de la norme pour convaincre les employeurs d'accepter la mise en place de mesures de CTF dans les milieux de travail. Ils pourraient entre autres réclamer la création d'un comité paritaire sur la CTF.

## ABONNEMENT

NOM .....

SYNDICAT ..... SECTION LOCALE .....

ADRESSE .....

VILLE ..... CODE POSTAL .....

NOM DE L'ORGANISME OU DE L'ENTREPRISE .....

NUMÉRO DE TÉL. OU CELL. .... NOMBRE DE COPIES .....

VEUILLEZ NOUS RETOURNER CETTE FICHE DÛMENT REMPLIE À:

Service de la condition féminine, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)  
565, boul. Crémazie Est, Bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3 / 1 877 897-0057

Vous pouvez aussi vous abonner directement via le [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

**Faites-nous part de tout changement d'adresse!**

«NouvElles» est produit par le Service de la condition féminine de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

**Rédaction:** Carole Gingras et Sylvie Lépine

**Collaboration:** Marcelle Perron, AFPC

**Graphisme:** [www.AnneBrissette.com](http://www.AnneBrissette.com)

**Impression:** Atelier Québécois inc.

**Tirage:** 11 000 exemplaires

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

565, boulevard Crémazie Est, bureau 12 100  
Montréal, Québec H2M 2W3

Téléphone: 514 383-8000 • 1 877 987-0057

Télécopieur: 514 383-0502

[www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1195-8243